



L'Office de l'Eau Guadeloupe vous informe

Edition 2019
Chiffres 2018

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des offices de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (*loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006*). Elles sont regroupées au titre de la solidarité de bassin.

La majeure partie des redevances est perçue à travers la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégués).

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la **redevance de pollution**, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement

individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la **redevance pour modernisation des réseaux de collecte**.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre **redevance**, dite « **prélèvement** » est due par les services d'eau en contrepartie de leurs prélèvements de ressources en eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs... par exemple).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'Office de l'Eau. Les taux sont fixés par le **Comité de l'Eau et de la Biodiversité Guadeloupe (le parlement de l'eau)** où sont représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

Les Offices de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...



COMBIEN COUTENT LES REDEVANCES EN 2018 ?

L'impact des redevances de l'Office de l'Eau est en moyenne, de l'ordre de 7% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) notifiées par l'Office de l'Eau Guadeloupe s'est élevé à 11, 9 millions d'euros. Un montant de 3,9 millions d'euros a été réellement encaissé soit un taux d'encaissement de 33%

RECETTES / REDEVANCES

Qui paie quoi à l'Office de l'Eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(Valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



Redevances Eau et Assainissement	Montants titrés (euros)	Montants encaissés (en euros)	Encaissement/ titres (%)
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	3 933 932 €	558 793 €	14 %
Redevance pollution de l'eau domestique et non domestique	6 567 498 €	2 262 857 €	34 %
Redevance pollution diffuse	1 312 366 €	1 055 949 €	80 %
Redevance modernisation des réseaux de collecte domestique et non domestique	168 533 €	88 437 €	52 %
TOTAL	11 982 329 €	3 966 036 €	33 %

Ensemble aujourd'hui, pour l'eau de demain - L'Usager au cœur de la politique de l'Eau

A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'Office de l'Eau Guadeloupe attribue, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI), des subventions aux personnes publiques (collectivités territoriales) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

AIDES / SUBVENTIONS

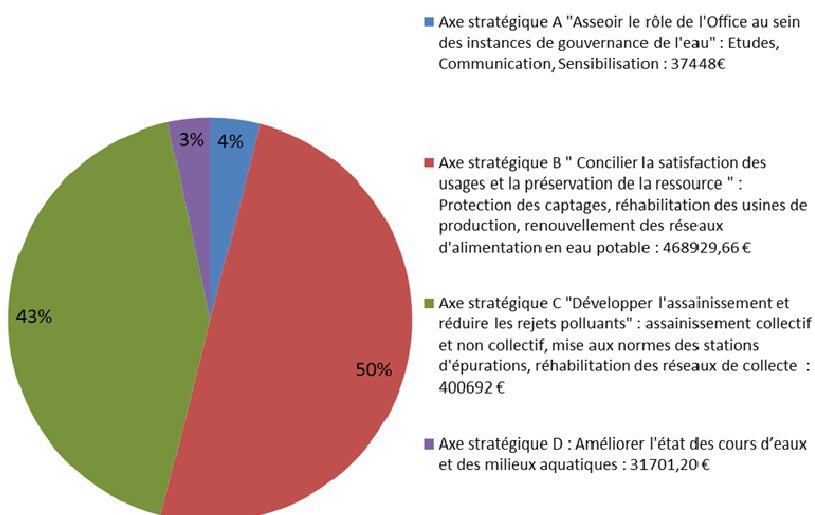
Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour en 2018 ?

Actions du PPI 2013-2018.	Nombre de dossiers	Montants (euros)	Montant Global par Axe
Action 1 : Connaissance	2	15,000.00 €	37448 €
Action 3 : Communication - Sensibilisation	5	22,448.00 €	
Action 9 : Mise en place d'une plateforme de stockage du chlore	1	300,179.66 €	468929,66 €
Action 12 : Réhabilitation des réseaux Alimentation en Eau Potable (AEP)	1	168,750.00 €	
Action 17 : Améliorer le raccordement à l'assainissement collectif	1	200,000.00 €	400692 €
Action 18 : Réhabiliter les réseaux de collecte des Eaux Usées	1	158,652.00 €	
Action 23 : Limiter l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires	1	42,040.00 €	
Action 24 : Etudes – Gestion des cours d'eau et des Milieux Aquatiques	2	16,701.20 €	31701,20 €
Action 25 : Aménager et préserver la morphologie des cours d'eau	1	5,000.00 €	
Action 27 : Restaurer les milieux aquatiques littoraux	1	10,000.00 €	
TOTAL SUBVENTIONS 2018	16	938 770,86 €	938 770,86 €

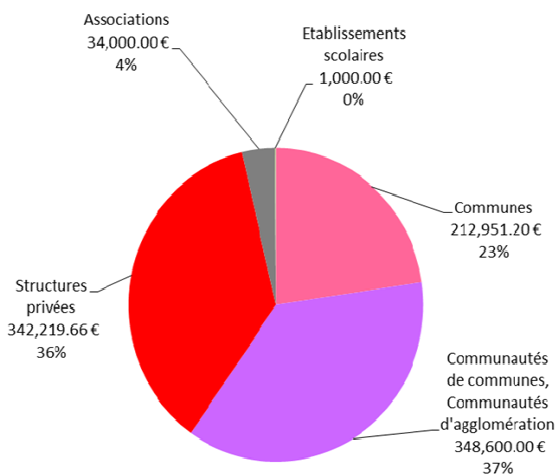
Le montant total des subventions attribuées par l'Office de l'Eau Guadeloupe au titre du Programme Pluriannuel d'Interventions (PPI) pour l'exercice 2018 est de 938 770,86 euros.

Le montant total de subvention attribué au titre de l'exercice 2018 est en dessous des montant moyen annuel de 3 M€. Cette diminution des aides attribuées est liée à une absence de dépôt par les Autorités Organisatrices (EPCI) de « gros dossiers » sur les thématiques Eau et Assainissement en raison de la période de transition entre la finalisation des différents Plans de Secours en Eau Potable et la mise en œuvre des Contrats de Progrès et Contrats de Transition du Plan Eau DOM.

Répartition des subventions selon les Axes du PPI



Répartition des subventions selon le type de bénéficiaires



Porteurs	Projets	Montants
TROIS RIVIERES	Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées sur secteur de Grande Anse, suppression de la STEU les Acacias et réalisation d'un émissaire à la STEP de Robin	200,000.00 €
CAPEXCELLENCE	Renouvellement du réseau d'eau potable sur les quais Foulon, Lefebvre à Pointe à Pitre	168,750.00 €
CAPEXCELLENCE	Renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées sur les quais Lefebvre, Foulon, Lesseps et Perrinon à Pointe à Pitre	158,652.00 €
CAUE	Forum Pédagogique pour l'Education au Développement Durable (EDD) de Guadeloupe du 26 au 27 Avril 2018	2,500.00 €
Association ACAGE	Etude floristique et phytosociologie de deux berges de rivières dans la commune de Vieux habitants	5,000.00 €
UICN PRZHT	Guide juridique sur les zones humides	15,000.00 €
association DALILOO	Ecologie et Développement Durable : L'Univers au fil de l'Eau du Ciel à l'Océan	1,500.00 €
association TRANSKA	Dépollution de la Trace Forestière de l'Alliance	10,000.00 €
CANGT	Création d'un outil de communication sur l'éco gestion de la ressource en eau et des espaces verts	7,448.00 €
CANGT	Réalisation d'un diagnostic des canaux du Nord Grande Terre	13,750.00 €
PETIT CANAL	Révision du profil de baignade de l'Anse Maurice	2,951.20 €
BAIE MAHAULT	Création d'une Aire Marine Educative (AME) sur le littoral nord de la ville	10,000.00 €
Pensionnat Saint Paul de Bouillon	Stage de Mer du 02 au 05 mai 2018	1,000.00 €
ACPM	Réalisation d'une plateforme de stockage du chlore gazeux	300,179.66 €
AGRIVALOR	Phyto collecte des déchets d'agrofourriture et des produits phytosanitaires	42,040.00 €
TOTAL SUBVENTIONS 2018		938,770.86 €

Appel à Projets

Afin de permettre aux publics sensibles et fragiles un accès sécurisé à l'eau potable durant la situation de crise de l'eau qui affecte durablement le département, l'Office de l'Eau Guadeloupe a souhaité lancer un Appel à Projet pour la Mise en place de système alternatif de stockage de l'eau potable à destination des établissements dits sensibles tels que les établissements de santé médicaux et paramédicaux du secteur public et privé, établissements scolaires maternelles, primaires et collèges. Cet Appel à Projet est doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros. Les dossiers déposés seront étudiés au cours de l'année 2019.

OFFICE DE L'EAU GUADELOUPE
Immeuble Valkabois-Route de Grande Savane
Z.A. de Valkanaers- 97113 Gourbeyre
Standard : 0590 80 99 78 / Télécopie : 0590 80 02 21
www.eauquadeloupe.com

OBSERVATOIRE DE L'EAU GUADELOUPE
<http://observatoire-eau-guadeloupe.makina-corpus.net>

